

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 novembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 15 novembre 2019

N°2019-06-12

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 42

Dont pouvoirs : 3

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 21 NOVEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELÉTOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BÉCHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDÉON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ÉTRIAAC** : M. MASSÉ Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre, M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy - **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - M. PETIT Bernard (Orioles) - Mme EDELY Françoise (Pérignac).

Etaient excusés :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie (Coteaux-du-Blanzacais) - M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac) - M. RAVAIL Pierre (Guimps).

N°12 - Objet : Dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres villes – Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°2019.603.SP en date du 12 avril 2019 relative au dispositif régional en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2014-06-16 en date du 26 juin 2014 et n°2014-07-08 en date du 25 septembre 2014, engageant la Communauté de Communes dans l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Barbezieux-Saint-Hilaire n°2014-7-DEL2, en date du 8 octobre 2014 engageant la commune dans l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Barbezieux-Saint-Hilaire n°2019_6_DELO7 en date du 6 novembre 2019 engageant la commune dans le dispositif régional en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes ;

La région Nouvelle-Aquitaine a souhaité lancer un programme dédié à la revitalisation des centres-bourgs exerçant des fonctions de centralité au sein de leur territoire. L'objectif de ce dispositif est d'apporter une réponse au constat de dévitalisation de ces centralités, la région se positionnant en complément des actions menées au niveau national dans les cadres de l'AMI centres-bourgs en 2014 et de l'Action Cœur de ville en 2018.

Trois types de territoires sont ciblés par la région Nouvelle-Aquitaine : les villes moyennes engagées dans le programme « Cœur de ville », les centralités secondaires entrant dans la catégorie de moyens et petits pôles urbains (INSEE) et les centralités de proximité ou bourgs bénéficiaires d'un contrat de cohésion et de dynamisation. La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire a donc été identifiée comme petit pôle urbain de 1500 à 5000 emplois.

Pour soutenir l'action de ces territoires, la région souhaite pouvoir intervenir en matière d'ingénierie, de soutien à la mise en œuvre de projets structurants et innovants et d'engagement d'actions collectives et individuelles relatives au commerce et à l'artisanat.

Comme précisé ci-dessus, la région Nouvelle-Aquitaine souhaite capitaliser sur les acquis de l'AMI centres-bourgs pour la poursuite d'une véritable stratégie intégrée de revitalisation du centre-ville. L'objectif étant d'apporter un soutien aux collectivités dans l'engagement de la phase opérationnelle du projet lancé en 2014.

Au vu du rayonnement intercommunal d'un certain nombre de projets à engager dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire, et conformément aux attentes de la Région, la candidature au dispositif régional doit être conjointement portée par la Communauté de communes et la commune. Cela permettant également d'assurer une action cohérente et conforme avec la stratégie mise en place par l'EPCI à l'échelle de ses quatre pôles structurants que sont Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Brossac et Coteaux-du-Blanzacais.

La constitution du dossier de candidature, à l'instar de celui présenté en 2014 dans le cadre de l'AMI centres-bourgs national, au-delà d'être portée par les deux collectivités est coconstruite avec l'ensemble des partenaires engagés dans la stratégie opérationnelle de revitalisation.

Une fois la candidature déposée, le fonctionnement du dispositif s'articulera autour d'une convention-cadre conclue entre les territoires lauréats et la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est par la suite à la lumière de la stratégie de revitalisation décrite dans ladite convention que les projets devront faire l'objet d'une demande de financement ciblant les politiques sectorielles mobilisables.

Cette démarche permettra de poursuivre le projet de revitalisation des centres-bourgs déjà engagé en phase opérationnelle en réaffirmant le soutien de l'ensemble des partenaires mobilisés et en favorisant le fléchage des politiques sectorielles de la région vers les projets tendant à la réussite dudit projet.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- souhaite que la communauté de communes des 4B sud Charente s'engage avec la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire dans le dépôt d'une candidature dans le cadre du dispositif régional en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Touvérac, le

22 NOV. 2019

22 NOV. 2019

22 NOV. 2019

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 22 novembre 2019
le Président,
Jacques CHABOT.



